

Intitulé de l'UE	Législation de la vie des affaires II
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Aurélie DI TRAPANI	37.5	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit fiscal II	37.5h	Aurélie DI TRAPANI

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit fiscal II : 20h de théorie, 17.5h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Droit fiscal II : Français

Connaissances et compétences préalables
Cours de droit fiscal du bloc 1

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique ◦ Effectuer des recherches juridiques sur différentes formes de supports ◦ Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue. ◦ Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci. • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit ◦ Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion ◦ Développer un esprit de synthèse • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Organiser son travail afin de respecter les délais • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise

Objectifs de développement durable



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de ce cours, les étudiants seront capables de:

- analyser et comprendre les règles qui encadrent les revenus immobiliers, les revenus professionnels et la procédure fiscale;
- des articles juridiques/décisions de jurisprudence sur des thématiques spécifiques liées au droit fiscal;
- restituer les enseignements de ces articles/décisions;
- réaliser la synthèse de ces éléments par écrit ou via une présentation orale;
- établir un regard critique sur ces éléments ;

Contenu de l'AA Droit fiscal II

Le cours s'articule autour de plusieurs thématiques et de questions choisies d'actualité en droit fiscal.

Seront notamment examinées dans les lectures soumises aux étudiants par l'enseignant, les thématiques suivantes: les revenus immobiliers (en Belgique et à l'étranger), les revenus professionnels, la procédure fiscale, la fraude fiscale, l'optimisation fiscale, les droits d'enregistrement, les droits de succession...

Les étudiants prendront connaissance des documents en classe au fur et à mesure des séances et seront accompagnés par

l'enseignant afin d'en réaliser la synthèse par écrit ou par le biais d'une présentation orale en classe et de mettre en avant l'enseignement appris.

Méthodes d'enseignement

Droit fiscal II : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, étude de cas, utilisation de logiciels

Supports

Droit fiscal II : copies des présentations, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Droit fiscal II

Un service fiscal pratique- Banque assurance accoutancy », 34eme édition, Lieven Van belleghem, Wolters Kluwers 2018

M. De Mey , N. Nimmegeers, Guide Déclaration Impôt des personnes physiques, WoltersKluwer, Liège, 2019

SPF Finances, Memento fiscal 2022, Bruxelles 2022

Tiberghien, "Manuel de droit fiscal 2019-2020", WoltersKluwer 2020

Almanach du contribuable 2022

Code des impôts sur le revenu 92 et Arrêté royal d'exécution

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>Première session:</p> <p>30% Evaluation continue (consignes sur Moodle)</p> <p>Les étudiants auront 3 devoirs à réaliser en classe. Chaque devoir compte pour 10% de la note globale. La non remise (sans justification légitime) de deux devoirs ou plus, entrainera automatiquement la note d'absence à toute l'activité. La non remise (sans justification légitime) d'un devoir, entrainera la note de 0/10 pour ce devoir.</p> <p>70% Examen écrit en session (consignes sur Moodle)</p> <p>Seconde session:</p> <p>Examen oral (consignes sur Moodle)</p>

Année académique : **2023 - 2024**